AUCAP
AUDIT

Fédération de Pêche de Côte d'Or

4 Rue Louis Neel
21000 DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

SAS AUCAP AUDIT
Audit Commissariat aux comptes / Compagnie Régionale et Cour d'Appel de Dijon
13 Rue Nicolas De Condorcet ZAC Des TERRES ROUSSES – 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
Tél : 03 80 48 11 33 / Email : aucap@aucap.fr
SAS au capital de 19 840 € / RCS DIJON B 532 729 456

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 31/12/2024)

Aux Membres,

Fédération de Pêche de Côte d'Or
4 rue Louis Neel
21000 DIJON

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Fédération de pêche de Côte d'Or » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport (22 pages annexées).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance de la procédure de comptabilisation des subventions et avons évalué le caractère approprié des méthodes de détermination des produits à recevoir et des produits constatés d'avance, qui sont décrites au paragraphe « produits à recevoir et produits constatés d'avance » de l'annexe des comptes.

- L'impact de la crue d'avril 2024 est exposée dans l'annexe au paragraphe « évènements significatifs 2024 ». Nous nous sommes assurés de la cohérence et de la vraisemblance des informations transcrites dans les comptes annuels au 31/12/2024.

- Les contributions volontaires en nature sont exposées au paragraphe « contributions volontaires en nature » de l'annexe des comptes. Nos travaux ont notamment consisté à analyser, sur la base des informations qui ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation.

IV- Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son

opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHEVIGNY ST SAUVEUR
Le 29 mars 2025

SAS AUCAP AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par Peggy GILLET

Signé par Peggy Gillet
Le 30/03/25
ID: tx_kLrW703aXMJ4

BILAN SYNTHETIQUE
FEDERAT.DE COTE D'OR POUR LA PECHE
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	31/12/20224			31/12/2023
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
- Fonds commercial				
- Autres	20 621	20 621	-	-
Immobilisations corporelles	2 581 456	1 335 134	1 246 322	1 273 379
Immobilisations financières	1 688		1 688	1 688
TOTAL I	**2 603 765**	**1 355 755**	**1 248 010**	**1 275 067**
Actif circulant :				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	187 115		187 115	221 774
Marchandises	23 896		23 896	24 313
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Clients et comptes rattachés	601		601	18 153
Autres	537 011		537 011	439 143
Valeurs mobilières de placement	1 476 677		1 476 677	1 435 043
Disponibilités (autres que caisse)	595 066		595 066	380 308
Caisse	2 668		2 668	2 764
TOTAL II	**2 823 034**	**-**	**2 823 034**	**2 521 498**
Charges constatées d'avance (III)	18 604		18 604	18 279
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**5 445 403**	**1 355 755**	**4 089 648**	**3 814 844**

PASSIF			31/12/2024 net	31/12/2023 net
Capitaux propres				
Capital	3 051 013		3 051 013	2 935 887
Ecarts de réévaluation				
Réserves :				
- Réserve légale				
- Réserves réglementées				
- Autres				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	104 914		104 914	190 877
Provisions réglementées	82 691		82 691	91 462
TOTAL I	**3 238 618**		**3 238 618**	**3 218 226**
Fonds dédiés	-		-	-
Provisions pour risques et charges (II)	-		-	-
Dettes				
Emprunts et dettes assimilées	59		59	54
Avances et acomptes reçus sur commandes	-		-	
Fournisseurs et comptes rattachés	143 905		143 905	90 265
Dettes fiscales et sociales	156 264		156 264	158 488
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 799		27 799	27 799
Autres	236 048		236 048	152 334
TOTAL III	**564 075**		**564 075**	**428 940**
Produits constatés d'avance (IV)	286 957		286 957	167 678
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**4 089 648**		**4 089 648**	**3 814 844**

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE
FEDERAT.DE COTE D'OR POUR LA PECHE
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS	Exercice N Net	Exercice N-1 Net
Charges d'exploitation :			Produits d'exploitation		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)	417	- 8 069	Production vendue	134 745	203 754
Achats d'approvisionnement	69 190	86 604	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	34 659	- 4 345	Production immobilisée		
Autres charges externes	333 039	326 292	Subvention d'exploitation	301 502	288 104
Impôts, taxes et versements assimilés	23 188	22 784	Autres produits	886 417	819 217
Rémunération du personnel	295 310	300 536	Produits financiers	63 229	49 998
Charges sociales	83 149	90 106			
Dotations aux amortissements	88 058	97 080			
Dotations aux provisions					
Autres charges	429 676	375 216			
Charges financières	0	0			
TOTAL I	**1 356 685**	**1 286 203**	**TOTAL I**	**1 385 894**	**1 361 074**
Charges exceptionnelles (II)	6 007	9 389	Produits exceptionnels (II)	85 274	128 152
Impôts sur les bénéfices (III)	3 561	2 757			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	**1 366 254**	**1 298 350**	**TOTAL DES PRODUITS (I+II)**	**1 471 168**	**1 489 225**
Bénéfice ou perte	104 914	190 877			
TOTAL GENERAL	**1 471 168**	**1 489 225**	**TOTAL GENERAL**	**1 471 168**	**1 489 225**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 4 089 648 Euro**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 1 473 384 Euro et un total **charges** de 1 368 470 Euro, dégageant ainsi un **résultat** de 104 914 Euro.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31.12.2024. Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Modèle économique de l'entité

La Fédération de Pêche de Côte d'Or a pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées, en cohérence avec les orientations nationales,

- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental,

- la coordination des actions des associations adhérentes,

- toute mission d'intérêt général en rapport avec son objet social

Pour la poursuite de ses objectifs, la Fédération de Pêche de Côte d'Or est chargée :

- de participer à l'organisation et la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion et du développement du loisir pêche,

- de concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département,

- de mener des actions d'information, de formation et d 'éducation en matière de protection des milieux aquatiques et du patrimoine piscicole et d'éducation à l'environnement, au développement durable et à la biodiversité,

- de susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, de les soutenir par une assistance financière, technique et juridique,

- de participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles,

- d'établir, si nécessaire, un plan départemental de protection et de gestion piscicole,

- de donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche,

- de concourir à la police de la pêche et de veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques

- d'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole,

- de détenir à titre onéreux ou gratuit des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes.

La Fédération de pêche de Côte d'Or dispose comme ressources :

- des cotisations acquittées par les associations adhérentes,

- de la dotation attribuée par la Fédération nationale sur les fonds pêche et milieux aquatiques,

- de subventions, de prêts ou toutes recettes autorisées par la loi.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition des immobilisations sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

Application de la méthode prospective de ré-allocation des valeurs nettes comptables pour les immobilisations décomposables (CRC 02-10, 03-07, 04-06).

Stocks et en-cours

A la date de clôture, l'ensemble des stocks de biens acquis à titre onéreux est évalué au coût d'acquisition tandis que les stocks de biens produits sont évalués à leur coût de production.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition en retenant comme référence le dernier prix d'achat connu.

Par application du principe de prudence, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à la valeur comptable retenue.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les intérêts courus des CAT sont comptabilisés chaque année.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provisions pour risques et charges

La Fédération de Pêche de Côte d'Or n'a provisionné aucune charge malgré un litige prudhommal en-cours en raison du caractère irrecevable des demandes.

Effectifs

Les effectifs de la Fédération de pêche de Côte d'Or sont de 9 personnes (9 CDI).

Contributions volontaires en nature

Les heures de bénévolat sur l'exercice 2024 s'élèvent à 800 heures valorisées au smic 2024 soit 9 504€00.
Aucun don en nature reçu ni mis à disposition de biens meubles ou immeubles en 2024.

Engagements de retraites

Au 31/12/2024, la dette actuarielle est de 14 556 Euro.

Conformément à l'article L123-13 du code de commerce, l'entité a procédé à l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

L'engagement a été calculé de façon actuarielle en retenant un départ à l'initiative du salarié et les paramètres suivants :

- Convention collective : Structure associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique
- Age de départ en retraite supposé : 64 ans
- Taux d'actualisation : 3%
- Taux de charges sociales : 40%
- Table de mortalité : TG 05
- Méthode d'évaluation : prospective avec application des recommandations ANC 2021

L’engagement total s’élève donc à 14 556 € au 31/12/2024.

Les engagements seront à verser selon la périodicité ci-dessous :

Durée de l’engagement Retraite	**2024**
A moins d’1 an	0 €
De 1 à 5 ans	0 €
De 6 à 10 ans	9 758 €
A plus de 10 ans	4 798 €
TOTAL DE L’ENGAGEMENT RETRAITE	**14 556 €**

Produits à recevoir et charges constatées d’avance

Les subventions sont accordées au titre d’une action et sont valables sur une durée limitée selon le financeur.

Lorsqu’elles ne sont pas reçues à la date de clôture, elles sont inscrites en « produits à recevoir ».

La partie correspondante à l’action non encore réalisée est inscrite en « produits constatés d’avance ».

532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS	C DIMINUTIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	20 621	0	0	20 621
Immobilisations corporelles	2 521 104	61 254	901	2 581 457
Immobilisations financières	1 688	0	0	1 688
TOTAL	**2 543 413**	**61 254**	**901**	**2 603 766**

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
			Amngt Marcenay:achat grille pêcherie	2 376	
			Achat débroussailleuse	890	
			Achat pompe relevage	1 294	
			Achat Filet à poche	1 530	
			Achat Master	53 541	
			Achat ordinateur	1 068	
			Achat siège	278	
			Achat siège	278	
			TOTAL	**61 254**	

2. Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
			Pompe	901	
	TOTAUX		**0**		**0**

532-2.1. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	D AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	20 621	0	0	20 621
Immobilisations corporelles	1 247 725	88 058	649	1 335 134
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**1 268 346**	**88 058**	**649**	**1 355 755**

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].
(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

Système de base

532-2.2. TABLEAU DES DEPRECIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A DEPRECIATIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS : REPRISES DE L'EXERCICE	D DEPRECIATIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

(a) A développer si nécessaire.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin.
(c) Le montant des dépréciations à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

532-3. TABLEAU DES PROVISIONS

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS : DOTATIONS DE L'EXERCICE	C DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	D PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

532-3. TABLEAU DES PROVISIONS

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provision pour charges	0	0	0

2. Développement de la colonne C (diminutions)

Reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provision pour risques	0	0	0
Provision pour charges	0	0	0

532-4. DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

Détail des produits à recevoir	Montant brut	Détail des charges à payer	Montant brut
PRODUITS A RECEVOIR		**CHARGES A PAYER**	
FNPF	147 188	Fond solidarité	135 934
Agences de l'eau	154 501	Réempoissonnement/vidanges	27 799
Département	42 216	Gestion lots Montigny	5 400
Autres	177 500	Charges AAPPMA (sde subventions et ristournes)	48 179
Neptune	1 429	Solde subvention cyprinidés à AAPPMA+Tailly	41 571
VNF	14 177	Primes sur PV payés en 2023	4 964
		Autres :	
TOTAL	**537 011**	**TOTAL**	**263 847**

532-4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres	0	0	0	- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
				- à plus de 2 ans à l'origine	0	0	0	0
Créances de l'actif circulant :				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	601	601	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	143 905	143 905	0	0
Autres : produits à recevoir	537 011	537 011	0	Dettes fiscales et sociales	156 264	156 264	0	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	18 604	18 604	0	Autres dettes (3) : Charges à payer	263 847	263 847	0	0
				Produits constatés d'avance	286 957	286 957	0	0
TOTAL	**556 216**	**556 216**	**0**	**TOTAL**	**850 973**	**850 973**	**0**	**0**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

(3) Dont … envers les associés (indication du poste concerné)

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

532-5. TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS	C DIMINUTIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Subventions d'investissement	146 426	0	0	146 426
Quotes-parts virés au compte de résultat	54 964	8 771	0	63 735

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

532-1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

II. Aménagement du cadre général

1. Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
			TOTAL	**0**	

2. Développement de la colonne C (diminutions)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mise hors service
	TOTAUX		**0**		**0**

TABLEAU SUIVI DES RESERVES

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Résultats incorporés	2 451 855			
Résultat 2023		115127		
				2 566 982

TABLEAU SUIVI DES STOCKS

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Stocks de produits finis ou semi-finis				
Truites	166 264		32277	133 987
Stocks de marchandises				
Nourriture cheptel	55 058		3635	51 423
Produits pharmaceutiques	451	1255		1 706
Matériel animations+coupes	24313		417	23 896
TOTAUX	**246 086**	**1 255**	**36 329**	**211 012**

TABLEAU SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Fonds associatifs sans droits de reprises				
Patrimoine intégré	484 031			484 031
Report à nouveau	2 451 856	115126		2 566 982
Résultat de l'exercice	190 877	0	85963	104 914
Fonds associatifs avec droits de reprises				
Provisions règlementées	0			0

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

I. Cadre général

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	B AUGMENTATIONS	C DIMINUTIONS	D VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
CAT 1 an	0	40 000		40 000
CAT 2 ans	510 000	0	0	510 000
CAT 5 ans	0	0	0	0
CAT 7 ans	570 000	0	0	570 000
Parts sociales	355 043	1 634		356 677
Treso E	0			0
TOTAL	**1 435 043**	**41 634**	**0**	**1 476 677**

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.
(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]
(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE 21

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2024

L'année 2024 a été marquée par une baisse significative de la vente de poissons suite à une crue le 01/04/2024. Il est attendu un dédommagement de notre compagnie d'assurances AXA dont une partie est rattachée à la perte d'exploitation 2024, et une partie affectée à la perte matérielle et mise en place de moyens humains. L'impact de le perte du cheptel s'est fait ressentir sur 2024 et aura des répercussions sur 2025.